

Conseil des ministres du 29 septembre 2011

PENSIONS

Réforme des pensions des administrations locales affiliées à l'ONSSAPL - Deuxième lecture.

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis du Conseil d'État, un avant-projet de loi assurant un financement perenne des pensions des membres du personnel nommé des administrations provinciales et locales. La proposition du ministre des Pensions Michel Daerden vise à réformer le régime des administrations locales affiliées à l'ONSSAPL de telle sorte que, chaque année, les dépenses de pensions soient intégralement couvertes sans avoir de déficit. Le nouveau système mènera à long terme à un assainissement financier. Il se base sur un équilibre entre deux grands principes : la solidarité et la responsabilité. La réforme proposée repose sur un équilibre des comptes annuels par le biais d'une cotisation de base et du paiement d'une cotisation de responsabilisation.